

## Procès-verbal du conseil municipal de la commune des Pilles

### Séance du vendredi 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 3 mars, à 17h00, le conseil municipal de la commune des Pilles, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Date de convocation : 27 février 2023

Présents : Philippe LEDESERT, Jean-Denis LODS, Laure de MATHAREL, Pascale PADILLA, Christian GLEIZE, Stéphanie MARGIELA, Sébastien CARTRON, Aurore LALLEMENT, Yan BERNARD.

Absents excusés : Frédéric LIABEUF, pouvoir à Pascale PADILLA, Cécile MATHIEU, pouvoir à Philippe LEDESERT.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres votant : 11

Le Maire, ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Stéphanie Margiela est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

En préambule, le Maire souhaite remercier l'ensemble du conseil municipal, et plus particulièrement Laure, Christian et Cécile, élus en novembre dernier, pour leur implications dans des dossiers (récupération eau de pluie, certification des adresses, fibre optique...). Il propose également de caler la date du prochain conseil municipal (adoption du budget) : le 27 mars à 18h30.

Il laisse la parole à Aurore Lallement qui souhaite communiquer sur le sujet du marché de producteurs et sur l'Association Pilles au Marché. Elle relate que les employés municipaux ont enlevés les canisses qui couvraient les ombrages car ils étaient en très mauvais état. Le Président de l'Association Pilles au Marché, Pierre Collery, se serait vu demandé le remplacement de ces canisses pour un montant de 400 euros. Elle a été la dernière informée et ce malgré la délégation qui lui a été faite par le Maire pour s'occuper des relations entre la commune et le marché de producteurs et l'Association Pilles au Marché. Au-delà de savoir ce qui a vraiment été dit et/ou compris par les uns et les autres, elle regrette vivement ce manque de communication. Elle ajoute également que ce manque de communication se retrouve dans d'autres sujets. Elle demande au Maire un rendez-vous pour parler de ces problèmes. Le Maire répond qu'effectivement il aurait dû en parler avec elle, et lui propose de se retrouver le lendemain matin en Mairie. Tout le monde est convié à cette rencontre.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2023**

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de pv joint à la convocation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2. Renouvellement de la convention avec la SACEM**

Le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait de renouveler la convention avec la SACEM. En effet, la souscription par la commune d'un abonnement préalable à toutes manifestations qui emploie de la musique permet de bénéficier d'un tarif préférentiel. De plus, les organisateurs n'ont plus dans ce cas

de déclarations à faire. Il propose de souscrire pour 2 manifestations annuelles pour un forfait de 114.02 € par an.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention.

### **3. Modification de la convention de mise à disposition d'un agent administratif à l'ASA des Tuilières**

Le Maire rappelle à l'Assemblée la mutation de la Secrétaire de Mairie vers la commune de Saint Sauveur Gouvernet. Cet agent était mis à disposition à l'ASA des Tuilières pour les tâches de secrétariat et comptabilité pour 1h hebdomadaire. Il convient donc de modifier la convention pour qu'un autre agent la remplace. La secrétaire de Mairie est d'accord. Il demande à Jean-Denis Lods de ne pas prendre part au vote, car il est le Président de l'ASA. Aurore Lallement demande si d'autres membres du conseil municipal doivent s'abstenir. Stéphanie Margiéla répond qu'étant propriétaire au sein de l'ASA, elle ne votera pas non plus. Le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention, donne autorisation au Maire pour la signer.

### **4. Reversement de la dotation voirie à la CCBDP**

Le Maire expose que le Conseil Départemental de la Drôme a octroyé à la commune la somme de 12768 € pour l'entretien des chemins au titre de la dotation voirie. Il rappelle que la commune reverse chaque année cette dotation à la communauté de communes, qui prend en charge l'entretien des voiries communales d'intérêt communautaire. La commune reste libre de verser tout ou partie de cette dotation. En cas de versement total, la CCBDP abonde de 3000 € l'enveloppe destinée aux Pilles. Il précise que trois chemins seraient à reprendre, au vu de la visite avec le technicien de la CCBDP : la route d'Autuche, une partie du chemin des ramières, la route de curnier à condorcet. Yan Bernard demande quels sont les travaux à effectuer ? Pascale Padilla répond qu'il s'agit de reprendre les chemins et d'y mettre du blanc, pas de goudron. Christian Gleize dit qu'il faut faire attention à bien dévier l'eau car sinon les chemins vont se creuser à nouveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix POUR, 1 ABSTENTION (Aurore Lallement), approuve le reversement de la dotation voirie dans son intégralité à la CCBDP.

Sébastien Cartron demande pourquoi on ne peut pas éteindre le tunnel la nuit ? le Maire répond qu'il s'agit d'une compétence du Département. Il demandera néanmoins si cela est possible.

### **5. Adhésion à la démarche d'appel à projet du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunal**

Le Maire expose que le PNR des Baronnies a réalisé un atlas communal de la biodiversité sur Val Buëch-Méouge et Eourres. Le Parc propose d'en réaliser un nouveau côté Drôme et il propose que la commune en fasse partie. La participation financière de la commune serait de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à cet appel à projet, et accepte la participation communale de 300 €.

18h00 : départ de Yan Bernard et d'Aurore Lallement.

### **6. Mise à jour des tarifs de concessions dans le cimetière**

Le maire expose les tarifs actuels des concessions et des caveaux. Il propose de simplifier les tarifs. Il précise également que la commune doit proposer au moins 2 durées de concession. Il informe également que les caveaux disponibles ne sont pas à vendre au profit de la commune, mais d'une société privée. La commune vend uniquement la concession où est placée le caveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants :

**Tarif des concessions du cimetière :**

Ossuaire : Gratuit  
Simple 15 ans : 150 €  
Double 15 ans : 250 €  
Simple 30 ans : 250 €  
Double 30 ans : 350 €

**Tarif Cases Columbarium :**

Case 2 urnes 15 ans = 150 €  
Case 2 urnes 30 ans = 250 €  
Case 4 urnes 15 ans = 250 €  
Case 4 urnes 30 ans = 350 €

Le transport du caveau provisoire vers l'ossuaire fera l'objet d'un devis par les pompes funèbres.

Christian Gleize dit qu'il faudrait faire quelque chose pour améliorer l'accessibilité au cimetière. Les personnes âgées ont beaucoup de mal à y accéder.

**7. Solidarité Séisme Syrie et Turquie : octroi d'un secours**

Le Maire propose de reporter la question, pour que l'on puisse prendre le temps de savoir à qui verser une aide.

**Questions diverses :**

- Christian et Stéphanie expliquent qu'ils ont travaillé sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Ils expliquent qu'il faut désigner des personnes du conseil ou extérieures au conseil pour occuper les postes de responsables opérationnels (logistique, lieux publics, population... toutes ces personnes devront faire le lien avec la population et les services de l'état, les secours... en cas d'alerte sur la commune (inondation, feu, route coupée, éboulement...). Ils précisent qu'ils rencontreront les services de la Sous-Préfecture le 12 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 18h30.

Le Maire, Philippe LEDESERT

La Secrétaire de séance, Stéphanie MARGIÉLA,



